

Rapport du vérificateur intérieur des comptes

Cinquième rapport du Comité du Programme, du Budget et de l'Administration du Conseil exécutif à la Soixantième Assemblée mondiale de la Santé

1. Le Comité du Programme, du Budget et de l'Administration a tenu sa sixième réunion à Genève les 10 et 11 mai 2007 sous la présidence de Mme J. Halton (Australie).¹
2. Le Comité a examiné le rapport du vérificateur intérieur des comptes,² qui présente les résultats de la vérification intérieure, des évaluations et des enquêtes effectuées en 2006.
3. Le Comité a pris note du manque de procédures de gestion des risques et a estimé qu'il fallait s'occuper de ce problème en priorité. Dans la ligne des observations qu'il avait faites l'année précédente,³ il a encouragé le Secrétariat à prendre des mesures dans ce domaine.
4. Le Comité s'est déclaré satisfait du travail de suivi et de notification de l'application des recommandations faites par le vérificateur intérieur des comptes et le Commissaire aux Comptes à l'issue de leurs vérifications. Il a toutefois noté les observations du vérificateur intérieur concernant les retards dans l'application de certaines recommandations, surtout en ce qui concerne les activités au Siège. Le Comité compte que le Secrétariat veillera à l'application effective des recommandations en temps voulu.
5. Après avoir examiné les résultats de la vérification effectuée par le vérificateur intérieur des comptes dans la Région africaine, le Comité a constaté avec préoccupation que les recommandations formulées à l'issue de différentes vérifications n'étaient toujours pas suivies d'effets et que rien n'avait été fait dans les domaines à risque. Il a noté que le Directeur régional était en train de revoir la gestion budgétaire et financière dans le but de renforcer la dotation en personnel qualifié, d'assurer une formation, de réorganiser la prestation de services et de créer un poste dévolu aux questions découlant des vérifications. Le Comité a demandé au Secrétariat de seconder le Bureau régional dans cette entreprise.

¹ Pour la liste des participants, voir le document A60/41.

² Document A60/34.

³ Voir le document A59/33, paragraphe 3.

6. Conscient de l'importance de la suite donnée aux rapports de contrôle interne, le Comité a demandé au Secrétariat de rendre compte régulièrement des mesures prises en application des recommandations. Plus précisément, il a demandé que des informations soient régulièrement fournies sur les mesures prises d'urgence en application des recommandations importantes pour la réalisation des objectifs prioritaires et l'obtention des résultats escomptés. Le Comité a également demandé au vérificateur intérieur des comptes de continuer à donner des informations détaillées sur les résultats des activités de contrôle et sur l'application des recommandations.

= = =